Image not found or type unknown

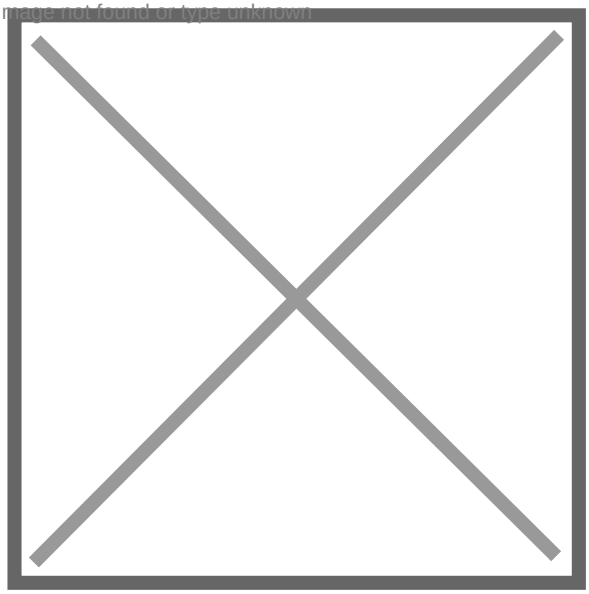

Quelques questions sur le cdd

Par **Edô**, le **07/06/2010** à **18:34**

Bonjour,

alors voilà, cela fait maintenant en gros 3 ans que je travaille en tant qu'intérimaire dans la même entreprise (avec des coupures de quelques semaines au cours de l'année).

Je viens d'apprendre qu'ils allaient me proposer un CDD, mais je suis septique sur ce que ça va m'apporter réellement...
J'ai pas mal de questions, et malgré le fait que je me sois renseigner sur internet ça reste flou.

Donc:
-Peuvent-ils rabaisser mon taux horaire par rapport a celui que j'ai actuellement (légèrement au delà du SMIC) ?
-Puis-je me faire payer les congés plutôt que de les prendre ?

A mon avis, je leur coûte cher, et c'est surtout bénéfique pour eux...Et peut-être pas du tout pour moi.

Merci à ceux qui me répondront.

Par **pepelle**, le **09/06/2010** à **20:31**

1/ aucune obligation de vous proposer le même taux horaire qu'en intérim. Ils proposent ce qu'ils veulent (du moment que c'est au minimum le SMIC) et après vous négociez.
2/Tout dépend de la durée de votre cdd. Un cdd long vous permet de demander les mêmes

droits qu'un cdi à la prise de vos congés. Pour un cdd court, l'employeur peut imposer le paiement plutôt que la prise de congés

Remarque personnelle : trois ans d'intérim + cdd = si mêmes motifs et mêmes activités, il prend des risques l'employeur ....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés